

Barreau de Montréal
États financiers
au 31 mars 2015

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 15
Annexe	16



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Barreau de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270
Télécopieur : 514 875-9797
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Barreau de Montréal au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 29 avril 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015		2014	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations régulières des membres	2 029 962		2 029 962	1 989 146
Produits nets de placements (note 4)	9 584	17 730	27 314	27 418
Produits provenant d'activités (note 5)	290 490		290 490	285 260
Autres produits	37 394		37 394	91 408
	2 367 430	17 730	2 385 160	2 393 232
Charges				
Services administratifs (annexe A)	1 636 424		1 636 424	1 614 926
Subventions et prix annuels	190 048		190 048	196 558
Charges provenant d'activités (note 5)	354 442		354 442	431 037
	2 180 914	-	2 180 914	2 242 521
Excédent des produits par rapport aux charges	186 516	17 730	204 246	150 711

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015			2014	
	Fonds d'administration		Total	Fonds de réserve	
	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations		Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début					
Solde déjà établi	500 270	93 501	593 771	645 017	1 092 247
Modification comptable (note 2)	(135 991)		(135 991)	(135 991)	(137 861)
Solde redressé	364 279	93 501	457 780	645 017	954 386
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	221 951	(35 435)	186 516	17 730	150 711
Avantages sociaux futurs - réévaluations et autres éléments	(30 000)		(30 000)	(30 000)	(2 300)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(45 068)	45 068			
Solde à la fin	511 162	103 134	614 296	662 747	1 102 797

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	204 246	150 711
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 293	21 444
Amortissement des immobilisations incorporelles	28 142	14 092
Variation nette de la juste valeur sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	767	1 349
Régimes de retraite	(23 000)	(2 300)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>51 603</u>	<u>(84 841)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>269 051</u>	<u>100 455</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(1 864 282)	(1 672 623)
Cession de placements	1 617 113	1 538 993
Immobilisations corporelles	(5 766)	(3 791)
Immobilisations incorporelles	<u>(39 302)</u>	<u>(63 219)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(292 237)</u>	<u>(200 640)</u>
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(23 186)	(100 185)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>5 663</u>	<u>105 848</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>(17 523)</u>	<u>5 663</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	2 950	5 663
Découvert bancaire	<u>(20 473)</u>	<u>5 663</u>
	<u>(17 523)</u>	<u>5 663</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal
Situation financière
 au 31 mars 2015

	2015		2014	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse		2 950	2 950	5 663
Comptes clients et autres créances (note 6)	25 023		25 023	42 438
Avances au fond de réserve, sans intérêt	98 879			
Frais payés d'avance	47 372		47 372	111 271
	171 274	2 950	75 345	159 372
Long terme				
Placements (note 7)	520 600	758 676	1 279 276	1 032 874
Immobilisations corporelles (note 8)	9 753		9 753	11 280
Immobilisations incorporelles (note 9)	93 381		93 381	82 221
	795 008	761 626	1 457 755	1 285 747
PASSIF				
Court terme				
Découvert bancaire	20 473		20 473	
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	120 787		120 787	150 275
Produits reportés	32 452		32 452	32 675
Dû au fonds d'administration, sans intérêt		98 879		
	173 712	98 879	173 712	182 950
Long terme				
Passif au titre des prestations définies (note 11)	7 000		7 000	
	180 712	98 879	180 712	182 950
SOLDES DE FONDS				
Non grevé d'affectations	511 162		511 162	364 279
Investi en immobilisations	103 134		103 134	93 501
Grevé d'affectations		662 747	662 747	645 017
	614 296	662 747	1 277 043	1 102 797
	795 008	761 626	1 457 755	1 285 747

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Trésorier

Bâtonnier

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1) le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Au 1er avril 2014, l'organisme a appliqué le chapitre 3463, « Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité pour la comptabilisation des charges de retraite et autres avantages sociaux. Conformément aux dispositions transitoires, cette nouvelle norme, applicable aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, a été appliquée rétrospectivement. Antérieurement, l'organisme appliquait le chapitre 3461, « Avantages sociaux futurs », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ainsi, il évaluait auparavant les obligations au titre des prestations constituées selon une évaluation établie aux fins de la comptabilisation conformément aux directives du chapitre 3461 et comptabilisait aux résultats les gains et pertes actuariels et le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes de retraite selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite. La nouvelle norme élimine la possibilité de reporter la comptabilisation des gains et pertes actuariels ainsi que celle du coût des services passés aux exercices futurs en exigeant leur comptabilisation immédiate à l'état de l'évolution de l'actif net sous un poste distinct.

Cette modification comptable a entraîné une diminution de l'actif au titre des prestations définies de 161 091 \$, une diminution du passif au titre des prestations définies de 25 100 \$ et une diminution de l'actif net de 135 991 \$ au 31 mars 2014, une diminution de la dépense de charges sociales et une augmentation de l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice 2014 de 4 170 \$ ainsi que la présentation des réévaluations et autres éléments à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Le montant de l'ajustement relatif aux exercices antérieurs aux exercices présentés de 137 861 \$ a été présenté en diminution du solde d'ouverture des soldes de fonds de l'exercice 2014.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placements.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des fonds communs d'actions qui sont évalués à la juste valeur et des certificats de placements garantis que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatations des produits (suite)

Les produits provenant d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration et du fonds de réserve.

Les produits nets de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et plus spécifiquement de la façon suivante :

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé;
- Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'actions sont constatés à la date de distribution;
- Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent;
- Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'actions;
- Les produits nets de placements sont tous non grevés d'affectation d'origine externe et sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placement.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, 5 ans
Logiciels, site web et bases de données	3 ans

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2015

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

L'organisme constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-valeur. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Régime de retraite. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-valeur sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

4 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers évalués à juste valeur	9 584	9 189
Fonds de réserve		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	18 009	19 255
Participation au revenu net des fonds communs d'actions	488	323
Variation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(767)	(1 349)
	<u>17 730</u>	<u>18 229</u>
	<u>27 314</u>	<u>27 418</u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2015

5 - ACTIVITÉS

	2015		2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
Tournoi de golf	19 175	16 734	20 203	16 333
Tournoi de tennis	3 985	4 548	2 555	2 555
Journée du Barreau	20 725	50 411	28 027	89 942
Salon des avocats	123 748	76 701	100 187	82 756
Activités de formation	60 855	20 245	77 387	58 353
Prestation collective de serment	5 420	14 462	5 550	20 283
Salon Visez droit	56 582	171 341	51 351	160 815
	<u>290 490</u>	<u>354 442</u>	<u>285 260</u>	<u>431 037</u>

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2015	2014
	\$	\$
Comptes clients	14 651	19 275
Taxes à la consommation à recevoir	10 372	23 163
	<u>25 023</u>	<u>42 438</u>

7 - PLACEMENTS

	2015	2014
	\$	\$
Fonds d'administration		
Certificat de placement garanti, 1,11 % (1,07 % en 2014), échéant en mai 2015	520 600	288 978
Fonds de réserve		
Certificats de placements garantis, taux d'intérêt variant de 1,85 % à 3,65 % (1,75 % à 3,65 % en 2014), échéant à différentes dates jusqu'en juin 2018	714 202	714 969
Fonds communs d'actions	44 474	28 927
	<u>758 676</u>	<u>743 896</u>
	<u>1 279 276</u>	<u>1 032 874</u>

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015			2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	30 728	25 691	5 037	9 103
Mobilier de bureau	82 198	77 482	4 716	2 177
Améliorations locatives	138 457	138 457		
	<u>251 383</u>	<u>241 630</u>	<u>9 753</u>	<u>11 280</u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2015

9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Site web	38 492	19 353
Logiciels	15 402	12 573
Base de données	85 696	14 283
	<u>139 590</u>	<u>46 209</u>
	<u>93 381</u>	<u>82 221</u>

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	120 787	139 402
Cotisations au régime de retraite à payer		10 873
	<u>120 787</u>	<u>150 275</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 829 \$ au 31 mars 2015 (534 \$ au 31 mars 2014).

11 - RÉGIMES DE RETRAITE

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies, capitalisés et non capitalisés, et un régime de retraite à cotisations définies.

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies seulement.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2013.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	3 099 200	2 669 400
Juste valeur des actifs des régimes	3 712 400	3 131 600
Situation de capitalisation - excédent	613 200	462 200
Provision pour moins-valeur	<u>(620 200)</u>	<u>(462 200)</u>
Passif au titre des prestations définies	<u>7 000</u>	<u>-</u>

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs d'actions. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

De plus, les fonds communs d'actions exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement :

– Risque de change :

Les fonds communs d'actions exposent indirectement l'organisme au risque de change.

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placements garantis portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

– Risque de prix autre :

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs d'actions, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

De plus, les fonds communs d'actions exposent indirectement l'organisme au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 17 601 \$ (24 938 \$ au 31 mars 2014), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 1 279 276 \$ (1 032 874 \$ au 31 mars 2014).

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

13 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 31 mai 2016, à verser une somme de 85 234 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 73 058 \$ en 2016 et à 12 176 \$ en 2017.

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 27 février 2020, à verser une somme de 29 700 \$ pour des services de télécommunications. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 5 940 \$ de 2016 à 2020.

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location échéant le 26 septembre 2017 et le 27 mai 2019, à verser une somme de 15 852 \$ pour l'entretien d'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 5 294 \$ pour 2016 et 2017, à 3 432 \$ en 2018, à 1 569 \$ en 2019 et à 263 \$ en 2020.

Barreau de Montréal

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>ANNEXE A</u> <u>2014</u>
	\$	\$
<i>SERVICES ADMINISTRATIFS</i>		
Salaires et charges sociales	791 956	820 100
Régimes de retraite	110 600	80 800
Allocation de fonction du bâtonnier	70 000	60 000
Allocation de fonction du premier conseiller	25 000	30 000
Allocation pour bâtonnier sortant	30 000	30 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	47 915	41 051
Assurances	1 493	1 509
Autres charges	40 588	30 387
Comités	60 611	57 964
Communications	21 562	18 410
Entretien et réparations	903	895
Frais de représentation	64 879	70 137
Informatique	22 455	18 924
Location et entretien d'équipement de bureau	14 411	15 806
Loyer	88 350	80 233
Papeterie et fournitures de bureau	18 451	22 003
Portraits et photos	6 969	1 542
Services de consultation juridique aux petites créances	15 000	15 000
Services professionnels	131 375	143 159
Télécommunications	8 756	9 241
Frais de crédit - cotisations des membres	29 715	28 229
Créances douteuses		4 000
Amortissement de l'équipement informatique	5 528	7 156
Amortissement du mobilier de bureau	1 765	4 326
Amortissement des améliorations locatives		9 962
Amortissement des logiciels	3 131	5 467
Amortissement du site web	10 728	8 625
Amortissement des bases de données	14 283	
	<u>1 636 424</u>	<u>1 614 926</u>